

SONDAGE

DU 19 NOVEMBRE 2024 AU 21 FÉVRIER 2025

**VERS UNE LIMITATION DE VITESSE
À 30 KM/H**



VERS UNE LIMITATION DE VITESSE À 30 KM/H À ROYAN

La Ville de Royan, dans le cadre du volet « vitesse » du « Plan global de circulation » et afin de répondre à une demande régulière de la population, envisage de modifier la réglementation existante de la vitesse en agglomération.

Cette réflexion a pour but de répondre à plusieurs enjeux :

- Améliorer les conditions générales de circulation et de sécurité routière.
- Apporter une attention particulière aux déplacements doux (piétons et cyclistes).
- Simplifier la lecture routière en limitant le nombre de panneaux.

Le projet vise à prendre une mesure générale de limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la commune avec quelques exceptions.

VITESSE LIMITÉE À 80 KM/H

RD 25 - La rocade

VITESSE LIMITÉE À 50 KM/H

2 voies départementales

RD 750 - Avenue du 4e Zouaves/Avenue Louis Bouchet

RD 733 - Avenue de Rochefort

18 voies « structurantes » (circulation de plus de 4 000 véhicules/jour)

Boulevard Georges Clemenceau

Avenue Maryse Bastié

Avenue Daniel Hedde

Avenue de la Libération

Avenue Félix Reutin
Avenue des Fleurs de la paix
Boulevard du Colonel Robert Baillet
Avenue du Québec
Boulevard de la Perche
Avenue Aliénor d'Aquitaine
Rue des Chevreuils
Rue Édouard Branly
Avenue de Pontaillac
Rue André-Marie Ampère
Boulevard de Lattre de Tassigny
Rue Émile Gaboriau
Cours de l'Europe
Rue Ansaldi

4 voies de « distribution »

Avenue de la Grande Conche
Avenue Charles Regazzoni
Avenue de Verdun
Avenue du Maine Arnaud

En bref, une grande « zone 30 km/h » dans l'agglomération et quelques axes qui resteraient exceptionnellement à 50 km/h. Le panneau « Zone 30 » serait apposé aux 17 entrées de Ville, permettant, ainsi de supprimer ceux qui sont en ville, limitant la pollution visuelle et simplifiant aussi la lisibilité et la compréhension des vitesses.

Patrick Marengo, Maire de Royan et le Conseil Municipal appellent les royannais à donner leur opinion à ce sujet.

2 façons de vous prononcer, les formulaires sont disponibles :



en ligne en flashant le QRcode
ou sur www.ville-royan.fr/sondage-plan-circulation

- à la Mairie et aux marchés (Central et du Parc)
à déposer à la Mairie - 80 avenue de Pontaillac.

SERVICE COMMUNICATION

80, avenue de Pontaillac

17205 ROYAN CEDEX

Tel : 05 46 39 56 56

presse@mairie-royan.fr